

Obligations de contrôle pour les fournisseurs externes

Santé et sécurité

Barclays reconnaît ses responsabilités en matière de santé et de sécurité envers toute personne concernée par ses activités, notamment son personnel, ses sous-traitants, ses clients, ses visiteurs, ainsi que les citoyens.

Barclays s'engage à assurer la santé et la sécurité de ses employés en offrant et en maintenant un environnement de travail sûr pour éviter les accidents du travail et les maladies professionnelles, et en favorisant le bien-être mental. Barclays estime qu'il est impératif de respecter la législation locale mais cherchera également, dans la mesure du possible, à mettre en œuvre des normes minimales mettant l'accent sur l'évaluation continue et, si nécessaire, la réduction de tout risque de santé et de sécurité important.

Toutes les activités menées au nom de Barclays doivent également respecter la législation et les obligations réglementaires en matière de santé et de sécurité applicables dans les juridictions concernées. L'engagement de l'organisation est exposé par le PDG du Groupe dans la « Déclaration d'engagement de Barclays en matière de santé et de sécurité ». Barclays a défini des objectifs de contrôle pour gérer les risques de santé et de sécurité, et des normes minimales obligatoires ont été établies pour la gestion de la santé et de la sécurité. Les normes et politiques de Barclays en matière de santé et de sécurité sont alignées avec les exigences d'un système de gestion de la santé et de la sécurité mondialement reconnu, afin de garantir les engagements suivants de la part de Barclays :

- Mettre en œuvre un cadre de gestion de la santé et de la sécurité structuré, définissant les normes minimales du Groupe en matière de santé et de sécurité, afin d'assurer une prestation de services sûre
- Faire preuve de leadership personnel sur les questions de sécurité et s'assurer que les collaborateurs de tous les échelons assument la responsabilité de leur santé et de leur sécurité dans leur travail quotidien
- Donner des conseils adaptés et fournir des ressources appropriées pour soutenir la gestion de la santé et de la sécurité
- Discuter avec les employés des questions ayant trait à leur santé et à leur sécurité, et encourager leur implication dans la gestion des risques dans leurs activités
- Respecter au minimum l'ensemble des obligations légales et, dans la mesure du possible, chercher à promouvoir des normes de santé et de sécurité plus élevées
- Identifier de manière proactive les dangers de sécurité et sanitaires, et mettre en place des contrôles appropriés afin de réduire les risques liés aux activités
- S'assurer que tous les collaborateurs bénéficient d'informations, d'instructions, de formations et d'un encadrement appropriés en matière de santé et de sécurité, en fonction de leur rôle et de leurs responsabilités
- Assurer le suivi de nos performances en matière de santé et de sécurité, examiner régulièrement notre cadre de gestion de la santé et de la sécurité, et exploiter les résultats pour améliorer nos performances en permanence
- Promouvoir le bien-être physique et mental de nos employés

Intitulé du contrôle	Description du contrôle	Importance
1. Gestion de la santé et de la sécurité	<p>Les fournisseurs doivent disposer d'un système de gestion de la santé et de la sécurité défini pour contrôler les risques de santé et de sécurité liés à leurs activités.</p> <p>Les fournisseurs ont l'obligation de se soumettre, à leur charge, au processus de pré-qualification en santé et sécurité via le programme d'évaluation des fournisseurs tiers privilégiés de Barclays*.</p> <p>Les fournisseurs doivent atteindre un niveau de risque faible (« LOW ») en matière de santé et de sécurité dans les six mois suivant leur inscription au programme.</p> <p>Les fournisseurs dont le niveau de risque évalué lors du processus de pré-qualification est élevé (« HIGH ») doivent se soumettre à un audit de santé et sécurité.</p> <p>Les fournisseurs doivent rester inscrits au programme et maintenir un niveau de risque faible (« LOW ») pendant toute la durée de vie du contrat.</p> <p><i>* Royaume-Uni uniquement : Les fournisseurs doivent également justifier de leurs compétences en étant membres d'un programme SSIP officiel reconnu.</i></p>	<p>Il incombe à Barclays de faire appel uniquement à des fournisseurs compétents disposant de systèmes de gestion de la santé et de la sécurité efficaces, afin de s'assurer qu'ils ne causent de préjudice à aucun de ses employés ou clients dans le cadre de leurs activités.</p> <p>Afin de justifier de dispositions appropriées en matière de santé et de sécurité, il est demandé aux fournisseurs de démontrer la conformité de leur programme de santé et sécurité aux exigences définies par le département Santé et Sécurité de Barclays.</p>
2. Compétences en santé et sécurité	<p>Les fournisseurs doivent avoir accès à des conseils et un soutien adaptés en matière de santé et de sécurité dans les juridictions où ils exercent leurs activités.</p> <p>Les fournisseurs doivent en outre désigner un superviseur compétent qui sera responsable de la sécurité de leurs activités (et de celles des sous-traitants) et qui représentera la société et ses sous-traitants sur site.</p> <p>Les travailleurs indépendants peuvent se désigner eux-mêmes.</p>	<p>Les fournisseurs doivent avoir accès à des conseils adaptés en matière de santé et de sécurité afin de s'acquitter de leurs obligations dans ce domaine.</p> <p>Une personne compétente est une personne qui possède les compétences, les connaissances et l'expérience requises, ainsi que les qualifications légalement reconnues, le cas échéant, pour gérer les questions de santé et de sécurité.</p> <p>Afin de garantir que les activités entreprises respectent les exigences établies en matière de santé et de sécurité, les superviseurs doivent se porter responsables des intervenants sur site et superviser les activités des prestataires.</p>

3. Formation	<p>Les fournisseurs doivent s'assurer que leur personnel est correctement formé et compétent avant d'entreprendre une quelconque activité sur un site de Barclays.</p> <p>Les fournisseurs doivent attester avoir fourni à leurs employés des instructions de santé et de sécurité adéquates avant chaque mission, ainsi que l'équipement nécessaire pour travailler en toute sécurité.</p> <p>Les dossiers/attestations de formation doivent être tenus à la disposition de Barclays.</p>	<p>Les fournisseurs sont tenus de fournir des informations et des formations de santé et de sécurité à leurs employés et sous-traitants pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'assurer que leur personnel sait comment travailler en toute sécurité et sans risques pour la santé ; • développer une culture de la santé et de la sécurité positive qui devienne une seconde nature pour tous dans le travail quotidien ; • répondre à l'obligation légale de protéger la santé et la sécurité des employés.
4. Conformité légale	<p>Les fournisseurs doivent certifier disposer de processus pour identifier toutes les réglementations de santé et de sécurité applicables dans les juridictions où ils interviennent pour le compte de Barclays.</p> <p>Les fournisseurs doivent respecter toutes les réglementations de santé et de sécurité applicables dans leur juridiction et disposer d'un processus de vérification de conformité aux obligations légales locales en matière de santé et de sécurité.</p> <p>La réglementation locale doit faire l'objet d'un suivi et toute nouvelle réglementation/exigence ayant une incidence sur les services fournis à Barclays doit être évaluée en termes d'impact potentiel pour Barclays et signalée au responsable des relations fournisseurs.</p>	<p>Barclays s'engage à s'assurer que toutes ses activités répondent aux obligations légales.</p> <p>Afin d'éviter toute poursuite judiciaire, les fournisseurs doivent connaître les réglementations en vigueur dans les juridictions où ils opèrent et disposer d'un processus garantissant la conformité légale.</p>
5. Contrôle de l'exécution des opérations	<p>Les fournisseurs doivent identifier et se conformer à d'autres exigences de santé et sécurité, notamment aux normes internes de Barclays, aux normes appropriées du secteur et aux meilleures pratiques locales.</p> <p>Tous les fournisseurs et sous-traitants sont tenus de s'assurer que leurs employés connaissent et respectent les exigences stipulées dans le Manuel des exigences de santé et de sécurité minimales de Barclays applicables à l'exécution des opérations (Barclays Minimum Health and Safety Operational Delivery Requirements Manual), ci-joint.</p> <p>Lorsque les exigences réglementaires locales en matière de santé et de sécurité dépassent les mesures de contrôle minimales globales de Barclays, les premières prévalent.</p>	<p>Les exigences de santé et de sécurité minimales de Barclays applicables à l'exécution des opérations ont été établies pour assurer un niveau minimum de contrôle en matière de santé et de sécurité afin de protéger les personnes, quelle que soit la législation locale ou en l'absence de législation.</p> <p>Les fournisseurs doivent s'assurer qu'ils respectent les exigences réglementaires lorsque celles-ci dépassent les exigences minimales de Barclays, et toujours chercher à dépasser les exigences minimales.</p>
6. Systèmes de travail sûrs	<p>Les fournisseurs et leurs sous-traitants doivent s'assurer que toutes leurs activités sont encadrées par un processus d'évaluation des risques par tâche et une déclaration de méthode.</p> <p>L'évaluation des risques par tâche doit permettre d'identifier les dangers et les risques liés à une tâche spécifique, d'appréhender l'environnement d'intervention et de mettre en place des mesures de</p>	<p>Un système de travail sûr est un processus résultant d'un examen systématique des activités, lequel permet d'identifier les dangers et définit des méthodes de travail pour assurer la sécurité des personnes et garantir une gestion cohérente de la santé et de la sécurité.</p>

	<p>contrôle de sécurité pour éliminer ou atténuer les risques émanant de ces dangers.</p> <p>Une déclaration de méthode est un document qui décrit la manière dont la tâche sera réalisée en toute sécurité et doit préciser les mesures de contrôle applicables définies dans l'évaluation des risques. Au minimum, la déclaration de méthode doit fournir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déroulement des opérations étape par étape • Description détaillée des ressources (outils, extincteurs, etc.) et de la main-d'œuvre requises • Durée prévue des travaux, personnes responsables sur site et coordonnées • Tout dispositif d'isolation requis (installations électriques, détecteurs de fumée, alarmes, etc.) • EPI spécifiques requis • Permis requis • Prise en considération de l'élimination des déchets • Dispositions d'urgence 	<p>Avant de démarrer une tâche, les intervenants doivent connaître le processus d'évaluation des risques, la déclaration de méthode et les mesures de contrôle associés à cette tâche.</p> <p>L'évaluation des risques par tâche et la déclaration de méthode peuvent être génériques pour des tâches répétitives, mais le lieu et l'environnement d'exécution de la tâche doivent être pris en compte avant toute intervention.</p>
7. Contrôle des sous-traitants	<p>Les fournisseurs sont tenus de s'assurer que les sous-traitants qu'ils missionnent disposent des compétences requises pour réaliser le travail et appliquent des dispositions réglementaires en matière de gestion de la santé et de la sécurité. Les fournisseurs doivent se soumettre à une enquête formelle de pré-qualification pour déterminer si leurs sous-traitants appliquent des dispositions de santé et de sécurité appropriées.</p> <p>Les fournisseurs sont également tenus d'assurer le suivi des performances de leurs sous-traitants en matière de santé et de sécurité et d'exiger de ces derniers qu'ils conservent tout justificatif utile à cet effet.</p>	<p>Si le prestataire principal doit faire appel à un sous-traitant dans le cadre des services fournis à Barclays, il doit s'assurer que ce sous-traitant justifie des compétences et des connaissances nécessaires, et qu'il applique des dispositions appropriées en matière de santé et de sécurité (conformément aux exigences de Barclays) afin d'effectuer la mission en toute sécurité, sans générer de risques pour la santé et la sécurité des personnes.</p>
8. Inspections	<p>Il convient de procéder à des inspections de santé et sécurité régulières sur les zones d'intervention/dans les activités, afin de contrôler les pratiques de travail, les équipements et la qualité du travail fourni. Toutes les inspections doivent être consignées et montrer que les points d'amélioration identifiés ont été correctement traités ; les documents afférents doivent être tenus à la disposition de Barclays.</p>	<p>Afin d'assurer en permanence le respect des obligations réglementaires et des exigences de Barclays, il est important que les fournisseurs observent un certain niveau de garantie dans leurs activités.</p> <p>Barclays renforcera le contrôle des activités de ses fournisseurs afin de s'assurer de l'exactitude des rapports d'inspection.</p>

<p>9. Déclaration d'accident</p>	<p>Tout accident, incident, presque accident et accident bien évité doit être déclaré à Barclays afin d'être consigné de manière détaillée dans le système de rapports d'accident de santé et de sécurité de Barclays.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les accidents mortels, blessures graves et autres dommages corporels entraînant un arrêt de travail doivent être déclarés immédiatement par le moyen le plus rapide possible. • Les cas nécessitant un traitement médical et de premiers secours, ainsi que les presque accidents doivent être déclarés sous 24 heures. <p>Il incombe aux fournisseurs de procéder à une enquête sur tous les accidents liés à leur personnel et à leurs sous-traitants, et sur les préjudices causés à autrui (notamment aux employés et clients de Barclays) résultant de leurs activités.</p> <p>Si un employé d'un fournisseur est victime d'un accident qui doit faire l'objet d'une déclaration aux autorités compétentes locales, il incombe au fournisseur d'effectuer cette démarche. Les confirmations de déclaration doivent être transmises au responsable des relations fournisseurs de Barclays.</p>	<p>Barclays a un devoir de diligence envers toutes les personnes concernées par ses activités et doit être informé de tous les accidents liés à ses opérations.</p> <p>Via l'identification des accidents et la mise en place d'enquêtes efficaces sur ces derniers, Barclays est capable d'identifier les mesures à prendre pour éviter qu'un même type d'accident ne se reproduise. Après un accident, le fournisseur doit transmettre à Barclays les rapports d'accident suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport écrit initial mentionnant les principales informations dans les 24 heures suivant l'incident • Rapport provisoire dans les cinq jours ouvrables suivant le rapport initial • Rapport final dans les 10 jours ouvrables à compter de la date de l'incident (mentionnant toute mesure supplémentaire requise pour régler l'incident ou terminer l'enquête)
<p>10. Reporting</p>	<p>Les fournisseurs sont tenus de suivre et de contrôler leurs performances en matière de santé et de sécurité à l'aide d'indicateurs de performance.</p> <p>Les fournisseurs doivent définir les types d'indicateur suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Indicateurs d'action (validation des opérations réglementaires de maintenance préventive planifiée, inspections, évaluation des risques, sondages, formations, mise en œuvre effective de mesures correctives, etc.) ○ Indicateurs de résultat (maladies, accidents, presque accidents, etc.) <p>Tous les indicateurs doivent être analysés pour en tirer des tendances et identifier les domaines d'amélioration continue. Les indicateurs doivent être transmis au responsable des relations fournisseurs régulièrement, au moins une fois par trimestre.</p>	<p>L'efficacité des contrôles de santé et sécurité et des performances globales du système de gestion de la santé et de la sécurité est mesurée et suivie à l'aide d'indicateurs de risques et de critères convenus pour le suivi et le reporting d'informations stratégiques et de gestion en matière de santé et de sécurité.</p> <p>L'évaluation des performances en matière de santé et de sécurité permet à Barclays d'identifier les domaines d'amélioration et de chercher constamment à réduire les risques de préjudice pour autrui.</p>